

Compte rendu de la réunion du Jeudi 22 Juin 2023

Présents : Mme Delannoy du Cabinet de Mme la Maire, M. Bonnet – Tailleur de pierre, M. Legrand – Président Honoraire des Amis de la Chapelle, M. Seutin - Historien, M. Chambon.

Le but de cette réunion était d'entendre l'avis des spécialistes sur la datation des différents matériaux visibles dans les murs de la sacristie.

Les murs



Façade EST

Façade NORD

Façade OUEST

Façade EST

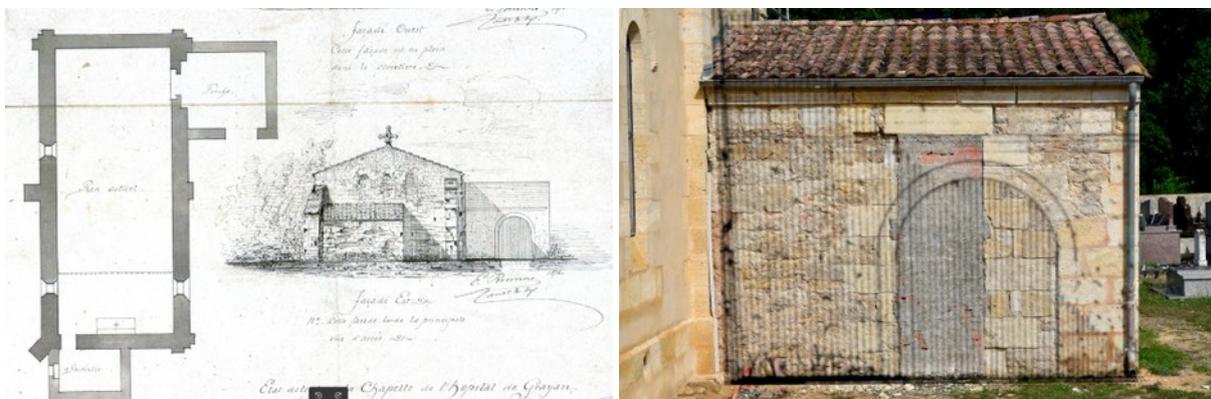
Les personnes présentes à cette réunion s'accordent pour dire que ce mur a subi de nombreuses restaurations dans le temps, attestées par les différents matériaux qui le composent :

- La toiture a été ré-haussée, certainement au moment de la reconstruction de la Chapelle dans les années 1880, puisque les pierres utilisées ne laissent pas apparaître de traces d'outils ;
- La corniche est typique du XIX^e. Elle provient certainement d'un autre bâtiment qui existait à proximité ;
- Deux types de pierre de taille apparaissent :
 - celles dont la taille est calibrée à 32 1/2 de hauteur sont postérieures au XVII^e ;
 - celles sur lesquelles apparaissent des marques de « taillan » sont du XV^e.

Rapprochement gravure 1874 – Photo 2023

En 1874, un plan et un dessin de la Chapelle ont été réalisés par M. Bonnore, architecte à Lesparre, décrivant ainsi l'état des lieux à cette date. La profession de M. Bonnore laisse à penser que le plan est fiable et à bonne échelle.

Nous avons donc extrait la vue de la sacristie et l'avons superposée à la photo actuelle. La correspondance est parfaite et l'alignement des pierres montre bien quelle était l'ouverture du porche en 1874. Le linteau de l'époque est parfaitement compatible avec le rehaussement du mur que nous constatons aujourd'hui.



Source : AD Gironde : [162 T 5](#)

Façade NORD

La trace du bâtiment initial apparaît très distinctement.



Les matériaux de construction sont pauvres, ce qui rend la datation difficile. La méthode construction est plus instructive.



Certaines pierres d'angle présentent des traces du « taillan » : elles sont donc du XV^e.

Les autres matériaux sont des moellons probablement récupérés sur d'autres constructions ou des « cailloux » que l'on trouve aujourd'hui encore en bordure de plage.

Il est impossible de les dater.

La fenêtre ne devait pas exister à l'origine de la construction.

Façade OUEST



Certainement le mur d'origine. Le tailleur de pierres souligne l'alignement des moellons et la qualité de l'assise qui correspond au travail du moyen-âge.

La partie droite sur 38,5 cm est de construction beaucoup plus récente et correspond à la jonction entre l'ancien mur du porche et la nouvelle chapelle.

Les prélèvements

Les prélèvements concernent de la tuile ou des briques comme l'a conseillé l'architecte, M. Olivier Salmon, venu visiter les lieux le 11 juin dernier.

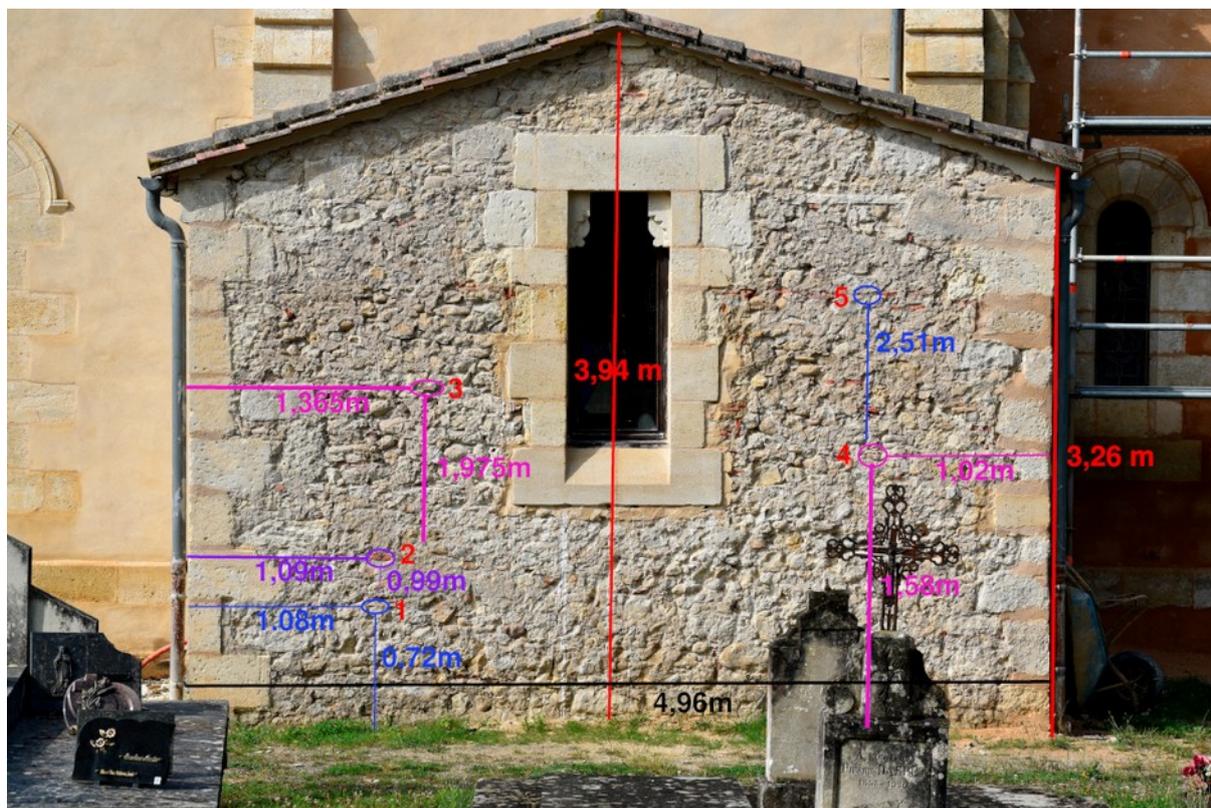
Les prélèvements n'ont pas été faits sur la façade EST qui a été la plus remaniée et dont les matériaux sont relativement récents.

Onze échantillons de tuile et de brique ont été prélevés.

Sur le mur Nord

5 prélèvements

1. Tuile : H 0,72m à 1,08m de l'angle gauche ;
2. Brique : H 0,99m à 1,09m de l'angle gauche ;
3. Brique : H 1,975m à 1,365 de l'angle gauche ;
4. Brique : H 1,58m à 1,02m de l'angle droit ;
5. Brique : H 2,51m à 1,02m de l'angle droit ;

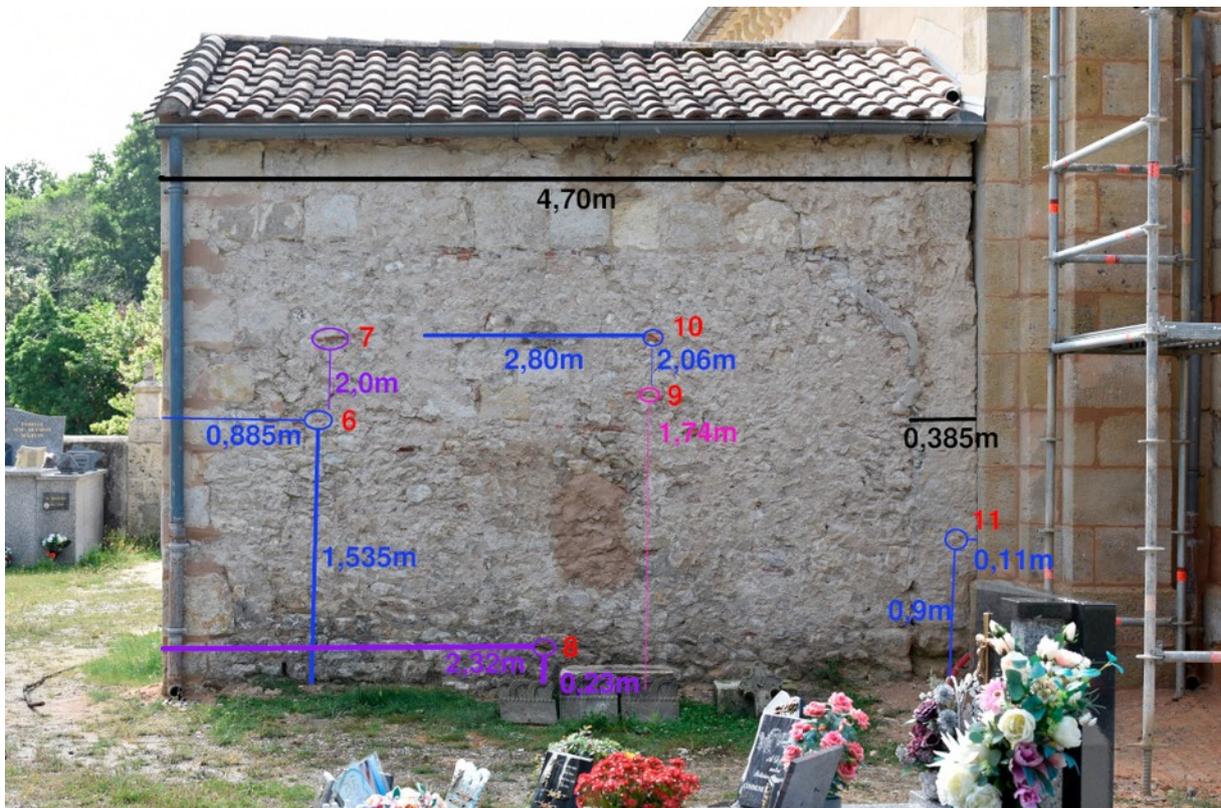


L'image correspond au fichier haute définition : 2023-06-22_JAU6810-Hopital-Sacristie-mur-Nord-mesures-et-prelevements.jpg

Sur le mur Ouest

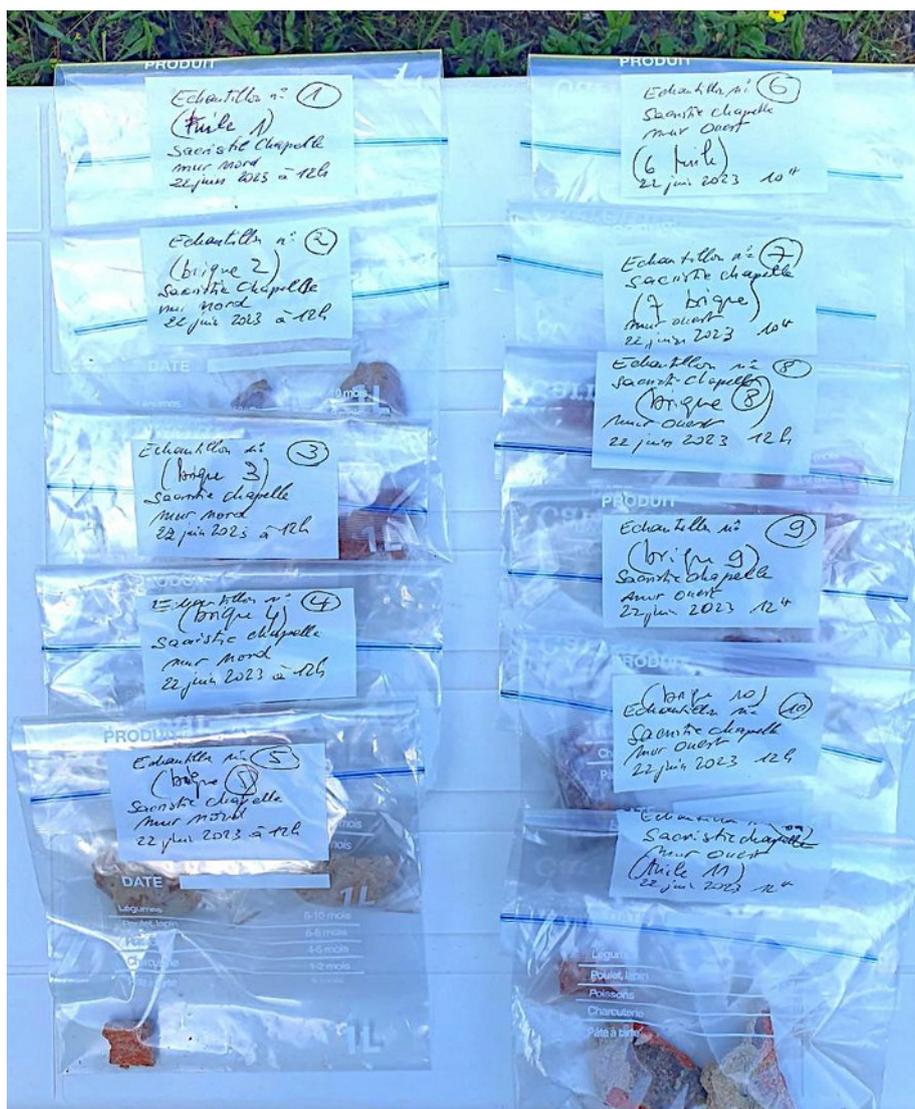
6 prélèvements

6. Tuile : H 1,535m à 0,885m de l'angle gauche ;
7. Brique : H 2m à 0,9m de l'angle gauche ;
8. Brique : H 0,23 à 2,32m de l'angle gauche ;
9. Brique : H 1,74m à 2,80m de l'angle gauche ;
10. Brique : H 2,06m à 2,80m de l'angle gauche ;
11. Tuile : H 0,9m à 0,11m de l'angle droit ;



L'image correspond au fichier haute définition : 2023-06-22_JAU6813-Hopital-Sacristie-mur-Ouest-mesures-et-prelevements.jpg

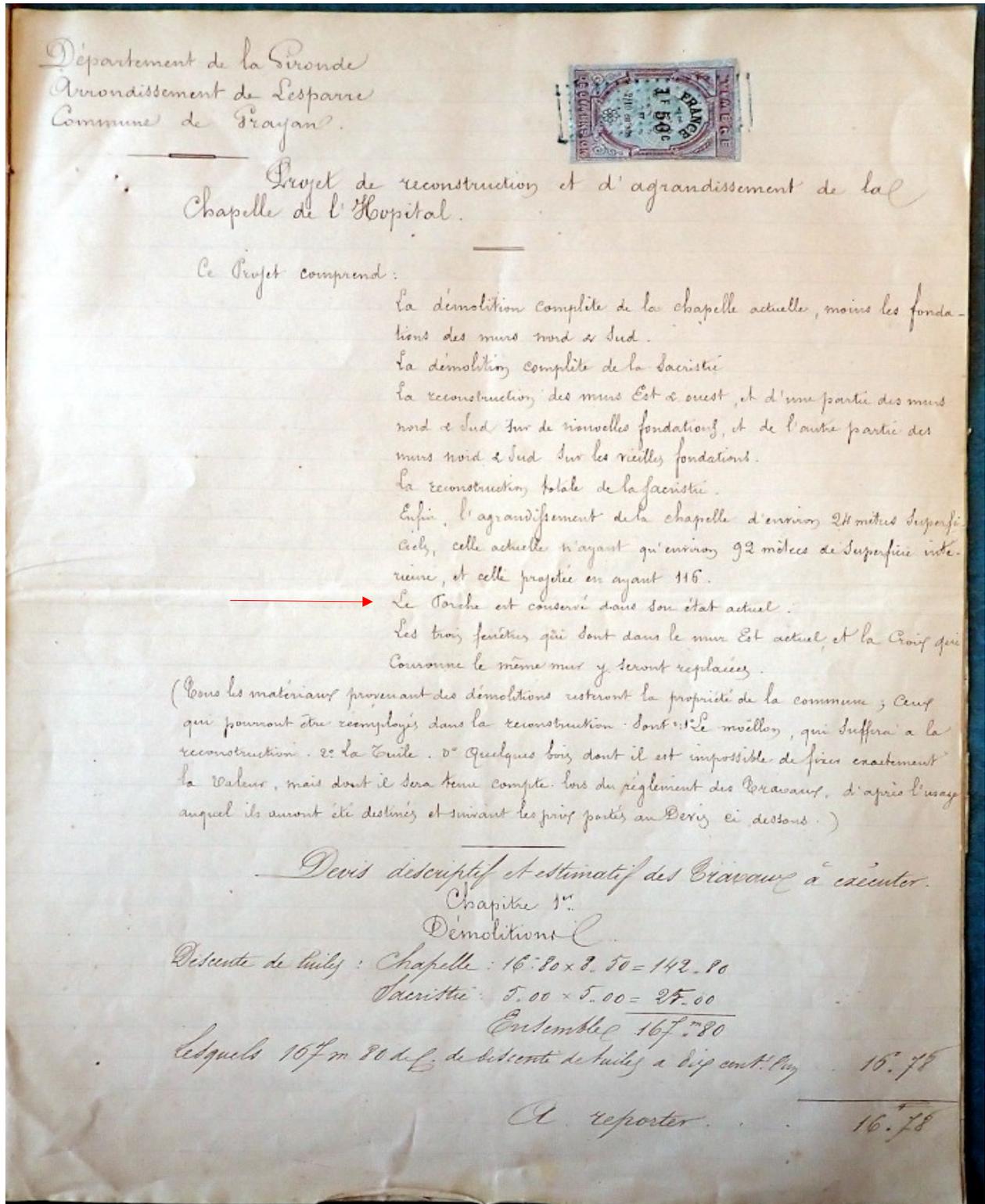
Annexe : Prélèvements transmis pour expertise



Source : Francis LEGRAND

Annexe : Devis du projet Godet adopté en 1879

Il est précisé dans ce devis que « le porche sera conservé dans son état ».



Source : AD Gironde : 2 O 1838